

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 06 JANVIER 2011 - 20 H 30**

**Date de la convocation : 24 décembre 2010**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Nombre de Conseillers présents : 20**

L'an deux mille onze, le six janvier, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BENÂTRE Marina, BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Éliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. BAUDRY Thierry, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, et PIVÈNE Pascal.

Absents excusés : MM. ANET Olivier, BERTHIER Michel, THARAULT Jérémy

Secrétaire de séance : M.VEILLARD Roland.  
-----

**M. LOUAPRE** ouvre la séance à 20H30 et il propose de désigner M. Roland VEILLARD, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Il présente les excuses de MM ANET, BERTHIER, THARAULT de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

**Mme SEGERS** présente à M. LOUAPRE les meilleurs vœux du conseil municipal à son égard. Elle souligne l'importance des travaux lancés ou exécutés en 2010. Elle souhaite que le même élan anime le conseil municipal en 2011. Elle remercie M. le Maire pour sa qualité d'écoute, qui permet à chacun d'exprimer son opinion et soutient la dynamique de groupe.

**M. LOUAPRE** lui retourne ses remerciements. Il rappelle que nombre de chantiers conséquents ont été engagés en 2010 et que 2011 devrait être aussi une année riche marquée par l'achèvement des opérations de la nouvelle salle des sports et de l'aménagement des bâtiments de la Frénouse, la construction d'un bâtiment pomologique et d'un bâtiment de rangement pour l'athlétisme. Puis il insiste sur la nécessité d'engager au cours de cette nouvelle année des réflexions sur des aménagements lourds : réhabilitation de l'ancien presbytère, poursuite de la rénovation de la salle du FCC qui, dès la mise en service de la nouvelle salle de sports, pourra être aménagée en salle de spectacles, réaménagement du centre ville, notamment la place de la mairie.

M. le Maire exprime aussi sa satisfaction par rapport à la qualité d'écoute régnant au sein de cette assemblée. Il réaffirme sa volonté de permettre à chacun de s'exprimer librement, même en cas de désaccord pour servir l'expression démocratique.

Après avoir souhaité à tous ses meilleurs vœux, il demande si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal du 02.12.10. Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve ledit document à l'unanimité.

Il propose d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Objet n° 5-3 : Cimetière du Mont Carmel-Achat de 31 caveaux : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire.

Objet n° 6-1 : Nouvelle salle des sports : Lot n° 12 « Plafonds suspendus » : changement de titulaire du marché

L'accord lui est donné à l'unanimité.

## 1 – Affaires Générales

### Objet 1-1 Personnel communal : création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01.12.2010 et ouverture du poste de directeur des services techniques au grade de technicien

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

« Le poste de contrôleur en chef est supprimé par arrêté du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 et remplacé par Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 décembre 2010 ».

*Il vous est proposé de donner suite à ce changement réglementaire par la création du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à cette même date et de préciser qu'à compter de ce jour, le poste de directeur des services techniques est ouvert au grade de technicien (technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe).*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** de créer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01 décembre 2010

⇒ **PRECISE** que le poste de responsable des services techniques de la Commune de Cossé le Vivien est désormais ouvert aux agents titulaires du grade de technicien (technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe).

## 2 – Cadre de Vie et Communication

### Objet 2-1 : CCAS : bilan du repas 2010

M. LANGOUËT, Adjoint, commence par remercier les membres du conseil municipal et les agents communaux qui se sont investis dans la décoration de la salle du FCC (et tout particulièrement Mme LAURENT Eliane), dans le service (32 personnes étaient comptabilisées à cette tâche), et à l'animation du repas.

Cette année, 190 Cosséens ont participé au repas et une cinquantaine de colis a été distribuée.

M. LANGOUËT souligne que ce temps de partage festif est très apprécié.

M. LOUAPRE indique que des convives, Cosséens de longue date, l'ont informé qu'ils déménageraient à Laval au cours de l'année 2011. Ils lui ont alors demandé s'ils pourraient continuer à s'inscrire à cette fête à laquelle ils sont très attachés.

Mme SEGERS propose de leur permettre de participer moyennant le paiement du prix demandé aux conjoints n'ayant pas encore 65 ans.

M. LANGOUËT propose de revoir cette question en commission.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

### 3 – Culture

#### Objet 3-1 : Cinéma : programmation 2011 - Remarques

Mme SEGERS, Adjointe, donne lecture de la programmation 2011 proposée par l'association Atmosphères 53.

- |   |               |
|---|---------------|
| ▪ 20/01/2011 projection film « Séraphine »                | pour 666,50 € |
| ▪ 02/03/2011 projection film " Peter pan "                | pour 529,35 € |
| projection film chinois                                   | pour 666,50 € |
| ▪ 12/05/2011 projection film " Small is beautiful "       | pour 434,40 € |
| ▪ 05/07/2011 projection film « Les rebelles de la foret » | pour 529,35 € |
| Ou « Nos voisins les Hommes »                             |               |

Soit un total TTC de **2826,10€**

Mme SEGERS précise que Mme RAIMBAULT, conseillère municipale, a fait des recherches pour connaître l'avis donné par des critiques reconnues (Télérama,...) concernant ces films. Tous ne sont pas forcément bien perçus et notés (essentiellement ceux proposés en fin de liste).

Mme SEGERS propose alors de :

1. revoir cette programmation à la prochaine commission culture
2. confirmer en revanche la programmation des mois de janvier et mars 2011.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces propositions.

### 4 – Affaires Scolaires - Enfance

Néant

### 5 - Urbanisme

#### Objet 5-1 : Compte-rendu de la commission du 16.12.2010 - Rapporteur ; M. FOUCHER

**Objet 5-1-1 : Voirie : validation du programme de la Commune de Cossé le Vivien 2011 proposé à la communauté de communes**

**M. FOUCHER, Adjoint,** rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 16 décembre 2010 expose :

- Enduit VC (Voie communale) 114 (2038m) avec CR (Chemin Rural) de Burdé (240 m)
- Enduit sur CR : le Pont-Hubert (1405m), le Boiselard (122m), le Tertre (170m)
- Point à temps : programme à prévoir selon état du réseau à la sortie de l'hiver
- Protection des ponts (droite- gauche): Pont VC 154 et pont VC 148
- Elagage, broyage
- Programme curage fossés : VC 114, VC 3
- Réalisation d'un bicouche avec empierrement sur le chemin de la Touffinière (mitoyen avec la Commune de Beaulieu sur Oudon); celle-ci s'occupe de l'appel d'offres et des travaux (printemps) estimatif : 5500 € TTC, dont 50% à charge de la Communauté de communes.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ce programme.

**Objet 5-1-2 : Chemin rural du Pont Hubert – Cession d'une portion à M. MONTAUBAN, sous réserve des conclusions positives du commissaire enquêteur et de l'avis favorable de la fédération de la pêche**

**M. FOUCHER, Adjoint**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 16 décembre 2010, explique que le chemin du Pont Hubert traverse l'exploitation agricole de M. MONTAUBAN.

Cette configuration est pour lui gênante à double titre : de nombreux pêcheurs empruntent ce chemin qui passe par la cour de son exploitation pour accéder à l'Oudon ce qui présente des inconvénients en terme, de sécurité sanitaire, mais aussi par rapport à la garde des animaux. M. Montauban a donc demandé à acheter cette portion de chemin.

*Considérant cette situation préjudiciable au respect de la propriété individuelle et à la bonne conduite des conditions d'élevage, la commission propose de :*

1. *Solliciter l'avis des pêcheurs et de la Fédération départementale de la pêche*
2. *Organiser une enquête publique afin de recueillir l'avis des Cosséens sur le sujet*
3. *Céder la portion du chemin du Pont Hubert traversant la propriété immobilière de M. MONTAUBAN sous réserve :*
  - a. *des conclusions positives du commissaire enquêteur et de la Fédération de la pêche*
  - b. *du règlement d'un prix de vente du m<sup>2</sup> aux tarifs définis par délibération n° 5-2-6 du 02.12.2010 et des frais de cession annexes (honoraires du commissaire enquêteur + frais de bornage + frais de notaire)*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** de céder, après enquête publique, la portion du chemin du Pont Hubert traversant la propriété de M. MONTAUBAN dans les conditions précédemment définies.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte de vente correspondant.

**Objet 5-1-3 : Terrain communal - Cession d'une portion à M. BERTRON : accord de principe**

**M. FOUCHER, Adjoint**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 16 décembre 2010, expose :

« **M. BERTRON Victor**, par le biais de Maître Marsollier-Biela, demande à acquérir une bande de terrain de 210 m<sup>2</sup> (6x35) sur la parcelle du comice, appartenant à la Commune, afin de créer une sortie à son terrain en vue de créer une parcelle pour la vente.

*La commission propose de céder une bande de 170m<sup>2</sup> environ (28x6) pour l'accès à cette future parcelle, à charge de M. Bertron le déplacement du chemin piétonnier actuel, de la clôture et la mise en état de l'accès à cette bande de terrain. Le prix de cession de ce terrain est en négociation (nécessité d'amener les réseaux en limite de propriété) et sera examiné lors d'une prochaine réunion de commission d'urbanisme et travaux.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTE** le principe de cette vente,

⇒ **AUTORISE** la poursuite des négociations sur les bases précédemment définies.

**Objet 5-1-4 : Rond-Point rue de la nouvelle de salle des sports : création d'un accès direct demandé par M. CHAUDET Alain pour desservir son entreprise**

**M. FOUCHER, Adjoint**, rapporteur de la commission d'urbanisme et travaux du 16 décembre 2010, expose :

« **M. CHAUDET Alain** a écrit pour demander un accès, pour sa future propriété (rue de l'huilerie) sur la rue de la nouvelle salle de sport, au niveau du rond-point prévu, ceci afin de permettre l'accès à son bâtiment professionnel.

*La commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que M. Chaudet prenne en charge le coût des travaux d'accès ainsi que les éventuels travaux de modification et d'adaptation de la voirie liés aux contraintes techniques imposées par son activité professionnelle.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **AUTORISE** M. CHAUDET, entrepreneur à créer une voie donnant directement sur le rond-point de la rue de la nouvelle salle de sports, dans les conditions sus-définies.

**Objet 5-2 : Etablissements Hautbois : achat d'une bande de terrain, route de Loiron, pour sécuriser l'accès à l'entreprise et créer un cheminement piétonnier**

**M. LOUAPRE, Maire,** rappelle que le Conseil Général préconisait l'achat d'une bande de terrain de 6 mètres de large le long des établissements Hautbois, de l'entrée de l'entreprise au chemin de la Besnardière afin de sécuriser la circulation routière et piétonne et envisager à terme la création d'un rond-point.

*Il propose que la Commune de Cossé le Vivien se porte acquéreur de cette parcelle de terrain au prix où les établissements Hautbois l'ont acheté à l'époque à la maison de retraite, soit 1,98 € le m<sup>2</sup>*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DONNE** son accord de principe pour cette transaction.

**Objet 5-3 : Cimetière du Mont Carmel-Achat de 31 caveaux : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire**

**M. FOUCHER** Adjoint expose :

« Comme il était prévu au budget primitif 2010, une consultation a été conduite concernant l'achat de 31 caveaux de 2 places pour le Mont Carmel. Il est à noter que seuls 2 caveaux restent aujourd'hui disponibles ; il est donc urgent de procéder à l'installation de ces nouvelles sépultures.

Il donne lecture du résultat de la mise en concurrence :

	€ H.T.
POINT P	18 204,75
LEPINAY	12 566,32
EURO CASE	12 590,03

Il précise que ces offres ne comprennent pas les frais de transports. L'entreprise EURO CASE demande à ce que la Commune de Cossé le Vivien se charge de cette tâche. Cela suppose donc trouver un transporteur et mobiliser un agent du service technique pendant une journée pour accompagner les 3 chargements/déchargements prévus.

La société LEPINAY peut s'occuper entièrement des transports et des livraisons pour un coût identique aux autres transporteurs.

*Considérant les devis précédemment exposés, M. FOUCHER propose de retenir l'entreprise LEPINAY.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise LEPINAY pour un montant de 12.566,32 € H.T., transport non compris

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer le marché correspondant.

**Objet 5-4 : Ruisseau (Raguenard) de Cossé le Vivien - Travaux de restauration prévus par le Bassin de l'Oudon : instruction d'une enquête publique**

M. FOUCHER Adjoint informe le conseil municipal qu'une enquête publique sera instruite du 12 au 29 janvier 2011 par la Préfecture concernant les travaux de restauration prévus sur le ruisseau (ou Raguenard) de Cossé le Vivien.

Il est prévu 3 permanences du commissaire enquêteur en mairie, à savoir les :

- Mercredi 12 janvier 2011 de 14H à 17H
- Vendredi 21 janvier 2011 de 14H à 17H
- Samedi 29 janvier 2011 de 9H30 à 12H.

Le conseil municipal sera appelé à donner son avis à la prochaine tenue de son assemblée, soit le 3 février 2011.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

**6 - Sport et Vie Associative**

**Objet 6-1 : Nouvelle salle des sports : Lot n° 12 « Plafonds suspendus » : changement de titulaire du marché**

M. LOUAPRE, Maire, informe le conseil municipal que l'entreprise LEGAVE, titulaire du marché « plafonds suspendus », opération « nouvelle salle de sports », a cédé sa société à « GAUTIER PLAFONDS ». Il précise que le montant du marché attribué, à savoir 51.332,22 € H.T. reste inchangé.

Il propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à apporter au lot n° 12 libellé « avenant de transfert de marché ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** cette modification.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer l'avenant n°1 correspondant.

**7 - Finances**

**Objet 7-1 : Compte-rendu de la commission du 20 décembre 2010 - Rapporteur : M. VEILLARD**

**Objet 7-1-1 : Téléphonie fixe : résultat de la mise en concurrence**

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, rappelle que par délibération n° 7-6 du 2 décembre 2010, le conseil municipal avait donné pouvoir au Maire de mener la consultation et signer le marché concernant le nouvel attributaire de la téléphonie fixe, conformément au choix fait par la commission finances.

Il précise que deux propositions ont été reçues, à savoir : LTI télécom et Modulocom (groupe SFR).

Actuellement, la collectivité travaille avec SFR pour l'ensemble de la flotte des téléphones portables (modulo cartes). Déjà, les communications entre portables de la Commune ne sont pas facturées.

L'offre présentée par SFR permet d'obtenir des conditions plus avantageuses pour 3 années : une réduction tarifaire de 1 400 € annuels des abonnements sur un budget de 7 500 € (LTI Télécom proposait des tarifs légèrement plus élevés). De plus, les communications de la mairie vers les portables seront gratuites; de même pour les communications des portables vers les fixes de la collectivité. LTI Télécom n'offrait pas ces gratuités.

Enfin, avec Modulocom dont le siège est à Laval, l'interlocuteur pour les téléphones mobiles et fixes sera identique et joignable directement par un numéro 02.43.

*Au vu de ces éléments, M. VEILLARD indique que la commission finances du 20 décembre 2010 a retenu l'offre de Modulocom, groupe SFR, pour la téléphonie fixe.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **PREND ACTE** du résultat de l'attribution de ce marché au groupe SFR à compter du 21 décembre 2010

⇒ **CONFIRME** l'autorisation donnée au Maire ou à un Adjoint en cas d'empêchement, de signer le marché public correspondant à compter du 21 décembre 2010.

**Objet 7-1-2 : Allocations scolaires : définition de l'accord conclu en entre la Commune de Montjean et la Commune de Cossé le Vivien et signature de la convention correspondante**

**M. VEILLARD**, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

« Actuellement, des enfants de Cossé le Vivien sont scolarisés à Montjean et inversement. Les élus de ces collectivités se sont rencontrés afin de définir un accord concernant leur participation financière respective.

Une famille résidant à Cossé scolarise deux enfants à l'école publique de Montjean. Théoriquement, au titre du regroupement de la fratrie, il revient à la Commune de Cossé le Vivien de participer aux frais de scolarité pour le 2<sup>ème</sup> enfant, conformément à l'article L. 218-8 du code de l'éducation.

Une famille résidant à Montjean scolarise 3 enfants à l'école Ste Marie de Cossé le Vivien, donc, en toute logique, Montjean devrait participer aux frais de scolarité pour les 2 et 3<sup>ème</sup> jeunes selon les articles L 442-5-1 et L 442-5-2 du code de l'éducation (cf loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 dite « Loi Carle »).

Comme les frais de scolarité sont différents, d'un commun accord les 2 collectivités ont convenu de prendre comme base les montants publiés par L'AMF pour 2010 (moyennes départementales) et les années suivantes.

*La commission finances du 20 décembre 2010 retient ces modalités et propose l'accord suivant avec la Commune de Montjean :*

- 1. Application de l'article L. 218-8 du code de l'éducation et de l'article L.442.5 de la loi Carle du 28 octobre 2010 pour l'ensemble des enfants scolarisés en primaire (maternelles et élémentaires)*
- 2. Participation financière sollicitée conformément aux chiffres communiqués et réactualisés chaque année par l'AMF.*
- 3. Date d'effet de cet accord : année scolaire 2008-2009*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTE** les modalités de cet accord

⇒ **PRECISE** que cet accord prend effet à compter de l'année scolaire 2008-2009

⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer la convention correspondante avec la Commune de Montjean.

**Objet 7-1-3 - Subvention 2010 Association familles rurales : versement en 2011 d'un complément pour l'année 2010**

**M. VEILLARD**, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

« Au budget 2010, 39 500€ de crédits budgétaires ont été inscrits et réservés pour l'association Familles Rurales. Cette somme représentait un maximum qui n'était pas versé directement, mais prévu au budget primitif 2010 dans l'hypothèse où le financement attendu de la Région des Pays de la Loire concernant la création d'un emploi tremplin n'aurait pas été obtenu.

La délibération précisait quant à elle que la subvention attribuée à ladite association était de 30 000€ pour l'année 2010.

M. VEILLARD précise que le financement de la Région a bien été obtenu, mais seulement à compter du mois de juillet (et non janvier). Pour compenser le retard de versement de l'emploi tremplin, l'association sollicite un complément de 2 466,66€ ».

*La commission finances du 20 décembre 2010 propose d'attribuer et verser ce complément de subvention de 2 466,66 €.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTE** d'attribuer une subvention complémentaire de 2 466,66 € à l'association Familles rurales au titre de l'année 2010

⇒ **PRÉCISE** que ce complément sera à reporter au budget primitif 2011.

**Objet 7-1-4 : Stagiaires de longue durée au musée Robert TATIN : définition de leur indemnisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

**M. VEILLARD**, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

« La Commune de Cossé le Vivien propose de faire appel à des étudiants en master pour assurer l'ensemble de la numérisation et du récolement des œuvres conservées au musée, tâche obligatoire incombant aux musées de France, mais malheureusement encore non réalisée au musée Robert TATIN, par manque de temps du personnel titulaire.

Recourir à des stagiaires permettrait d'effectuer cette mission sans augmenter l'effectif des agents communaux au musée.

*La commission propose de :*

- 1. Confirmer le recours à des stagiaires de longue durée pour effectuer cette mission de numérisation et de récolement*
- 2. Préciser que ces stagiaires retenus devront être inscrits dans des cursus scolaires d'études supérieures de niveau MASTER spécialisés en histoire de l'Art et/ou du patrimoine*
- 3. Indiquer que ces missions seront de 3 mois minimum*
- 4. Ajouter que les stagiaires devront réaliser en moyenne 35 heures hebdomadaires pour le musée Robert TATIN.*
- 5. Fixer leur indemnisation conformément au décret n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances*
- 6. Appliquer le montant maximum prévu, soit : 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale multiplié par le nombre d'heures effectué par mois, exonéré de cotisations et de contributions sociales, 12,5 % correspondant au seuil au-delà duquel la gratification devient rémunération et de ce fait, soumise à cotisations sociales*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** l'ensemble de ces propositions

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer les conventions de stage qui seront proposées par le service culturel du Musée Robert TATIN.

**Objet 7-1-5 : Subvention 2011 « Festival A travers Chants » : vote du montant attribué à l'Amicale Laïque**

**M. VEILLARD**, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

« L'Amicale Laïque organise la 11<sup>ème</sup> édition du festival "A Travers chants" du 11 au 19 mars, en partenariat avec la ville de Craon, l'APEJJ de Cossé-le-Vivien, la Commune de Laubrières, le festival Chant'Appart et le Pays de Loiron. Le programme comprend des spectacles à la Maison de retraite, pour le jeune public de la communauté de communes, une soirée cabaret et des spectacles décentralisés dans la communauté de communes de Cossé-le-Vivien.

M. Veillard rappelle les aides accordées par le passé :

- 1.300€ en 2004-2005-2006-2007 et 2008 versés par la commune de Cossé le Vivien,
- 1.350€ en 2009 par la commune, ainsi que 750€ par la Communauté de communes et 2.200€ par le département
- en 2010 (année du 10<sup>ème</sup> anniversaire): 1.350€ + 500€ de la commune, 750€ +250€ de l'intercommunalité ainsi que 2.200€ +100€ du département.

Il a également été rappelé que pour le projet Babel, du 15 au 18 mars la Communauté de Communes de la région de Cossé le Vivien finance le spectacle (2.500€) et la commune de Cossé le Vivien prend en charge les frais de location, de fonctionnement (électricité, chauffage) et une aide matérielle est apportée par les services techniques pour la mise en place de la salle FCC.

Pour 2011, l'Amicale Laïque demande une subvention de :

- 1 600€ à la Commune de Cossé le Vivien,
- 900€ à la Communauté de Communes de la région de Cossé le Vivien,
- 2 200€ au Département.

Après discussion sur l'intérêt de cette manifestation et l'implication des bénévoles, la commission n'a pu se prononcer quant au montant de la subvention à accorder (5 voix pour 1350€, 5 voix pour 1400€) laissant au Conseil le soin de se prononcer.

Mme RAIMBAULT intervient pour rappeler que le Festival de la chanson française est toujours une opération financièrement déficitaire. Pour autant, il y a peu de lieux où il est possible d'entendre de la chanson française. Pour celle-ci, cette manifestation a le mérite d'exister à Cossé le Vivien, il convient donc de l'encourager.

Mme MAHÉ ajoute que cette année, le bureau de l'Amicale laïque a été renouvelé après de longues années enrichissantes passées avec les mêmes personnes. Il est alors important selon elle de soutenir ces nouveaux bénévoles. Elle rappelle aussi que cette association donne et apporte beaucoup à Cossé le Vivien et que la subvention sollicitée n'est pas exorbitante par rapport à ce qui peut être versé à d'autres associations.

M. PIVÈNE précise qu'il y a peu de manifestations culturelles d'organisées à Cossé le Vivien. Pour ce dernier, il est donc important d'apporter une juste contribution à cet évènement.

*Considérant la divergence des points de vue, M. LOUAPRE, suivant en cela la proposition de la Commission, propose de procéder à un vote à bulletin secret.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à bulletin secret,**

Considérant les résultats obtenus :

- 1 600 € : 12 voix
- 1 500 € : 1 voix
- 1 400 € : 2 voix
- 1 350 € : 5 voix

⇒ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 1 600 € à l'Amicale laïque pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> Festival à Travers Chants.

#### **Objet 7-1-6 Budgets primitifs 2011 : esquisses des propositions**

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 20 décembre 2010, expose :

#### **« Projets 2011**

Les projets non réalisés seront à effectuer en priorité pour 2011, avant de commencer le nouveau programme.

## **SPORTS :**

### ***\*prévu en 2010***

- complexe sportif
- Isolation vestiaire et couloir
- Réfection armoire électrique

### ***\*à prévoir***

- Salle FCC : poursuite des travaux d'aménagement 30 000€
- 4<sup>ème</sup> terrain foot 2 à 3 000€
- Panneau affichage salle Omnisports
- Changements serrures (à cartes)
- Bâtiments athlétisme à finir 25 000€
- Piste élan 30 à 40 000€
- Beausoleil: piste à refaire
- Réfléchir pour un boulodrome couvert et éclairé

### ***\*Nouvelle Salle des sports:***

- Équipements
- Budget à prévoir : 1 900 000 moins 790 000€ de subventions

## **BATIMENTS- ECOLES-MAIRIE**

-École élémentaire J. Jaurès:

### ***\*prévu en 2010***

- bibliothèque
- chemin d'accès

### ***\* à prévoir***

- réfection couloir+isolation
- changements fenêtres côté nord 50 000€.

-Ecole maternelle J. Jaurès :

### ***\*prévu en 2010***

- réfection hall
- sanitaires + supprimeur

### ***\*à prévoir***

- réfection 1 classe + couloir
- cour enrobé

-Bâtiment pomologique :

- Bâtiment + parking 55 000€ inscrit en 2010

-Ancien presbytère :

- rénovation, prévoir 130 000€

-Mairie

### ***\* Prévu en 2010***

- réfection bureau+ couloir 10 000€

### ***\* à prévoir pour 2012***

- Salle du conseil municipal

-Trésorerie- Gendarmerie

### ***\* Prévu***

- aménagement logement

### ***\*à prévoir***

- peinture
- entretien

## URBANISME-VOIRIE

### *\*prévu en 2010*

- Peinture du Parking bibliothèque
- Modification réseau eaux pluviales, rue de la Libération : 10 000€
- Bordures route de Montjean : 5 000€
- Allée piétonne route de Méral et Quelaines : 5 000€
- Impasse rue des Prunus : 20 000€
- Rue de l'Oriette (Secmair) : 1 000€
- Chemin des Alleux
- Parking collège de l'Oriette
- Pose candélabres rue de Soulioche
- Cimetière Mont Carmel : nouveaux caveaux 12.600€

### *\*À prévoir*

- Séparateur hydraulique place de la gare 12 000€
- Parking du Verger (le long de la route A. Paré)
- Effacement partiel réseaux EDF et Téléphone, rue de l'Huilerie
- Parking église réservé pour sépultures
- Avenue Paul Bigeon, aménagement voirie de la CAM à maison Rousseau
- Parc municipal : 2<sup>ème</sup> pont à refaire + théâtre de verdure
- Rond point route de Laval (si le projet de ZA avance)
- Éclairage du chemin de Guinefolle
- Éclairage Route de Loiron pour 2012
- Rue des Trois marchands (protection des piétons) remplacement poteaux?
- Matériel service technique
- Contournement de Cossé le Vivien : Achat de terres agricoles

## EAU- ASSAINISSEMENT

- Rue de Bretagne
- Réseau à rénover en campagne

## CADRE DE VIE

### *\*prévu en 2010*

- Accès handicapés
- Signalisation équipements publics

### *\*à prévoir*

- Prairie des peupliers
- Décorations de Noël
- Aménagements parc (projet d'un théâtre de verdure)
- Fête de la musique

## MUSEE

### *\* rénovation Frénouse*

- Bâtiments
- Parking+ aménagement
- Ameublement
- Budget à prévoir 410 000€ moins 310 000€ de subventions (100 000€ Département, 100 000€ Région, 110 000€ FEDER)

M. LOUAPRE précise qu'il s'agit d'un premier inventaire non exhaustif des travaux souhaités pour 2011 qui devra être affiné par la suite dans le cadre de la préparation du budget 2011. Il ajoute qu'il serait peut-être opportun de profiter de la nécessité de changer les serrures de la salle des sports de l'Oriette pour envisager le changement de l'intégralité des serrures des bâtiments communaux et de profiter du nouvel équipement retenu (cartes à puce) pour conduire une gestion raisonnée des bâtiments.

M. PIVENE tient aussi à préciser qu'il faudra sans doute inscrire également des travaux d'aménagement de la place du Champ de foire pour éviter que des voitures ne traversent ce parking en diagonale et à vive allure de la rue de la Poste à la Rue de la Perception.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

⇒ **PREND ACTE** de ces projets et remarques.

## 8 - Intercommunalité

Néant

## 9 - Questions diverses

Néant

M. VEILLARD Roland  
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. LANGOUËT Christophe	M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BÉNATRE Marina	Mme BODIN Marie- Bernadette
Mme DAVID Gisèle	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise	Mme LAURENT Éliane
Mme MAHÉ Rachelle	Mme MANCEAU Laurence	Mme RAIMBAULT Bernadette	M. BAUDRY Thierry
M. HAMON Guénaël	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal